

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2010

---

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (n° 2309)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par  
M. Vidalies  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 11**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ou au président du groupe parlementaire qui l'a saisi. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec celui déposé à l'article 2 étendant aux groupes parlementaires, par l'intermédiaire de leur président, la faculté de saisir le CESE.